RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« A L'EX USINE »
Société à responsabilité limitée (à associée unique)
au capital social de 5.000 €
1 rue des Ecoles
85130 TIFFAUGES

RCS LA ROCHE SUR YON 899 754 964

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2024

« DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-42 DU CODE DE COMMERCE »

SEPTIEME DECISION : DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-42 DU CODE DE COMMERCE

Statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, l'associée unique, après avoir examiné la situation de la société, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024 qu'elle a approuvé en date de ce jour, et, faisant apparaître que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

FAIT A TIFFAUGES,
LE 29 NOVEMBRE 2024

Extrait certifié conforme
La gérante et associée unique
Madame BRUNELLIERE Alexandra

[redacted]